30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Fonds asiatique de développement

Participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement

Participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note d'orientation relative à la participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement (FAD).

La Banque asiatique de développement a créé le Fonds asiatique de développement en 1973 dans le but de soutenir les pays les plus pauvres de l'Asie dans leur développement social et économique en leur octroyant des prêts à des conditions avantageuses. La plupart des prêts sont consacrés à l'agriculture, la santé, l'enseignement, les transports et la communication.

La Belgique est devenue membre du Fonds en 1975 et a participé aux huit reconstitutions des ressources. Pour la neuvième reconstitution des ressources, le Conseil des ministres a aujourd'hui décidé de maintenir la part de la Belgique à son niveau traditionnel de 0,72 %, à condition que le total des contributions nouvelles ne dépasse pas 2,9 milliards DTS. La participation de la Belgique est donc estimée à un maximum de 21 millions DTS pour la période 2009-2012, soit un maximum de 23 millions d'euros.

1 DTS = 1,083582 euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2020 - news.belgium.be